

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2018/9 – MAIRIE DE PERS-JUSSY – SERVICE ENFANCE JEUNESSE

ENFANT

NOM :
PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :

PHOTO
 DE
 L'ENFANT

PERE

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :

TEL FIXE :
MOBILE :
PRO :
LIEU TRAVAIL :
MAIL :

MERE

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :

TEL FIXE :
MOBILE :
PRO :
LIEU TRAVAIL :
MAIL :

N° ALLOCATAIRE :

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT (autres que les parents) :

NOM	PRENOM	N° TELEPHONE	LIEN A L'ENFANT

ENFANT DE + DE 6 ANS AUTORISE A QUITTER LE PERISCOLAIRE OU LE CENTRE DE LOISIRS SEUL : **OUI** OU **NON**

FAIT LE :

SIGNATURE :

FICHE MEDICALE 2018/9 – MAIRIE DE PERS-JUSSY – SERVICE ENFANCE JEUNESSE

NOM :

PRENOM :

SEXE : FEMININ / MASCULIN

DATE DE NAISSANCE :

GROUPE SANGUIN :

DATE DU **DERNIER RAPPEL** du **VACCIN** DIPHTERIE – TETANOS – POLIOMYELITE : (copie du carnet de santé obligatoire)

REGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER :

L'ENFANT A-T-IL **DES ALLERGIES CONNUES** ? SI OUI, PRECISEZ et INDIQUEZ LA CONDUITE A TENIR SI NECESSAIRE :

L'ENFANT A-T-IL ou A-T-IL EU **DES DIFFICULTES DE SANTE** ? (MALADIE, ACCIDENT, HOSPITALISATION, OPERATION, ...)

L'ENFANT A-T-IL UN **TRAITEMENT EN COURS** ?

L'ENFANT BENEFICIE T-IL D'UN PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (**P.A.I.**) ?

MEDECIN TRAITANT :

NOM :

ADRESSE :

TEL :

Je soussigné _____, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables du Service Enfance à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant pendant toute l'année scolaire en cours.

Date :

Signature :

NOTIFICATIONS – MAIRIE DE PERS-JUSSY – SERVICE ENFANCE JEUNESSE

- **Modalités d'inscription**

Les inscriptions pour les accueils du SEJ (Périscolaire, Centre de Loisirs) s'effectuent via internet sur

www.pers-jussy.connecthys.com

Si vous ne disposez pas encore de vos identifiants, veuillez contacter le bureau soit par mail, soit par téléphone.

Vous pouvez inscrire/désinscrire votre enfant jusqu'à la veille 15h30 pour le périscolaire et jusqu'à la veille 9h30 pour le centre de loisirs.

Les frais d'inscription s'élèvent à 15€ pour chaque enfant bénéficiant d'un des accueils (vacances, périscolaire ou camp) que vous réglerez sur facture du premier mois où l'enfant sera inscrit.

Pour toutes les prestations payantes, les tarifs en vigueur tiennent compte du quotient familial et sont consultables sur le site de la mairie rubrique « service enfance jeunesse ». Tous les règlements sont à adresser à l'ordre du Trésor Public et déposables dans la boîte à lettres de la mairie. Les règlements en espèces se font uniquement au bureau avec l'appoint.

- **Accès à vos informations de la CAF**

Nous tenons à vous informer que la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie met à notre disposition un service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de notre mission. Conformément à la loi du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

- **Par défaut**

- ➔ Le personnel d'encadrement du SEJ est autorisé à prendre l'enfant en photo ou en vidéo. Ces données prises pendant les activités peuvent être utilisées pour tous supports de communication réalisés par la mairie (blog, bulletin municipal, programme...)
- ➔ Vous recevrez vos factures par email. Il n'est pas nécessaire de l'imprimer, une simple communication de son numéro sur votre règlement suffit.

Si toutefois, vous étiez en désaccord avec l'un de ces points, merci de le faire savoir aux responsables du SEJ par retour écrit.

- **Quelques rappels**

- ➔ Le bureau du SEJ est désormais en mairie et accessible aux mêmes horaires que celle-ci.
- ➔ Les coordonnées du SEJ : sej.mairie.pers-jussy@orange.fr ou 07 86 55 56 13 ou 04 50 94 40 79
- ➔ Si, à la sortie de l'école, vous constatez qu'un enfant de l'école élémentaire est seul, merci de le ramener au périscolaire par la porte du haut coté bureau de la direction.
- ➔ Il est indispensable qu'un animateur ait coché l'enfant soit en arrivant, soit en partant afin que le transfert de responsabilité soit sans équivoque.
- ➔ En cas de changement dans votre dossier (coordonnées, séparation, changement de nom), merci de nous tenir informés.

- Pour les familles dont **les enfants ne sont pas scolarisés sur Pers-Jussy**, il est nécessaire de nous fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile pour chaque enfant.

- **Pour les parents séparés ou divorcés**

- ➔ Il est possible de créer deux comptes séparés sur connecthys et d'établir des facturations séparées pour chacun des parents. Si vous souhaitez bénéficier de ce service, merci de vous rapprocher du SEJ.
- ➔ En cas de jugement spécifique lié à la garde des enfants, merci de nous faire parvenir les documents nécessaires.

Signatures des parents précédées de la mention « Lu et Approuvé » :